



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-790

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-12-23-00011 - Arrêté 2024-01847 du 23 décembre 2024

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

(1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2024-12-23-00011

Arrêté 2024-01847 du 23 décembre 2024
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 23 décembre 2024

ARRETE N° 2024-01847

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Des Médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

Echelon « Argent de 2^{ème} classe » :

- M. **Wilfrid MABIRE**, brigadier-chef de police, né le 03 juillet 1985 ;

Echelon « Bronze » :

- **Mme Jennifer BEYER**, brigadière-chef de police, née le 16 avril 1988 ;
- **M. Gilles ROBERT**, brigadier-chef de police, né le 15 avril 1989 ;
- **M. Axel ROMEU**, brigadier-chef de police, né le 02 décembre 1989 ;
- **Mme Léa CAROFF**, gardienne de la paix, née le 15 février 1998 ;
- **M. Simon DEULCEUX**, gardien de la paix, né le 19 juillet 1990.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé